

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de St-Dominique-du-Rosaire tenue ce lundi 5 juin 2023, au bureau municipal de St-Dominique-du-Rosaire sous la présidence de M. le Maire Christian Legault, et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

Monsieur Nicholas Paradis	Conseiller	No : 1
Monsieur Sylvain Grégoire	Conseiller	No : 2
Madame Christiane Vaillancourt	Conseillère	No : 3
Monsieur Gilles Audet	Conseiller	No : 4
Madame Pierrette Morin	Conseillère	No : 5
M. Pascal Hétu	Conseiller	No : 6

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière.

---

## Ordre du jour

---

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  - 1.2 ÉTAT DE LA SITUATION
  - 1.3 DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE
  - 1.4 COMMUNIQUÉ D'URGENCE
  - 1.5 AUTORISATION DE DÉPENSES
  - 1.6 PÉRIODE DE QUESTIONS
  - 1.7 LEVÉE DE LA SÉANCE
- 

### ***1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR***

---

79-06-23

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Gilles Audet  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté

### ***1.2 ÉTAT DE LA SITUATION***

---

### ***1.3 DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE***

---

80-06-23

#### DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE

**ATTENDU QUE** l'article 42 de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) prévoit qu'une municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence, dans tout ou partie de son territoire, lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent, exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable »;

**ATTENDU QU'**un incendie de forêt est présentement en cours sur le territoire de la Municipalité à proximité des résidences;

**ATTENDU QU'**il est impossible de prévoir la progression d'un tel incendie;

**ATTENDU QUE** la situation peut changer rapidement;

**ATTENDU QUE** la municipalité estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable les actions requises pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme la conseillère Pierrette Morin  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE** déclarer l'état d'urgence sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire pour une période de 48 heures en raison de l'incendie de forêt en activité actuellement pouvant nécessiter l'évacuation d'une partie ou de tous les citoyens de la Municipalité;

**DE** désigner Katy Fortier, directrice générale afin qu'elle soit habilitée à exercer les pouvoirs suivants :

1. Contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
2. Accorder, pour le temps qu'elle juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la municipalité;
3. Ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'elle détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement ainsi qu'à leur sécurité;
4. Requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
5. Faire les dépenses et conclure les contrats qu'elle juge nécessaires.

Les pouvoirs énumérés doivent constituer une action immédiate devant être posée pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes que la municipalité estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable.

#### ***1.4 COMMUNIQUÉ D'URGENCE***

---

#### ***1.6 PÉRIODE DE QUESTIONS***

---

#### ***1.7 LEVÉE DE LA SÉANCE***

---

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

La séance est levée il est 14h55

---

Christian Legault  
Maire

---

Katy Fortier  
Directrice générale & greffière-trésorière

*Je, Christian Legault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.*

---

Christian Legault